

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 106)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 140

présenté par

Mme Batho, M. Juanico, M. Bouillon, M. Vallaud, Mme Battistel, Mme Pires Beune,
Mme Bareigts et M. Potier

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 2 TER B, insérer l'article suivant:**Rétablir l'intitulé du titre II *bis* A dans la rédaction suivante :

« Dispositions relatives à la déontologie des fonctionnaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il paraît pour le moins douteux d'exclure les enjeux relatifs à la lutte contre les conflits d'intérêts dans l'appareil d'État et la haute fonction publique d'un projet de loi intitulé « Confiance dans la vie publique ».